

Ville de
SAINT-LAURENT-BLANGY



Rapport d'Orientations
Budgétaires
2 0 2 4

Contexte national

Chômage

- France : 7,4 % (3T23)
 - Pas-de-Calais : 8,7 %
 - Arrageois : **5,5 %**
- ✓ Situation de quasi plein emploi sur l'Arrageois.

Croissance

- 2023 : 0,3%
 - 2024 : 0,5%
- ✓ Post covid
✓ Guerre en Ukraine
✓ Augmentation sensible des prix de l'énergie

Inflation

- 2023 : +4,9%
- ✓ Energie : + 5 %
✓ Alimentaire : + 11,8 %
✓ Produits manufacturés : + 4,0 %

Déficit

- 2023 : 173,3 Md€
- 2024 : 146,9 Md€

Dettes

- 2023 : 3088,20 Md€ (111,7 % du PIB)
- ✓ Etat : 2510 Md€
✓ Autorités administratives : 70,1 Md€
✓ Collectivités locales : 243,5 Md€
✓ Sécurité sociale : 264,4 Md€

Mesures impactant les finances des collectivités

- **Hausse de la DGF de 320M€.** La commune de Saint-Laurent-Blangy ne perçoit plus de dotation forfaitaire.
- **Passage du fonds vert à 2,5 Md€** (2 M€ en 2023) destiné à accompagner les investissements en matière de transition écologiques dans les collectivités :
 - Renforcer la performance environnementale ;
 - Adaptation au changement climatique ;
 - Améliorer le cadre de vie (conciliation de l'activité humaine avec son environnement).
- **Revalorisation des valeurs locatives cadastrales de 3,9%** servant notamment au calcul de la taxe foncière.

Optimisation
et maîtrise des
dépenses de
fonctionnement.

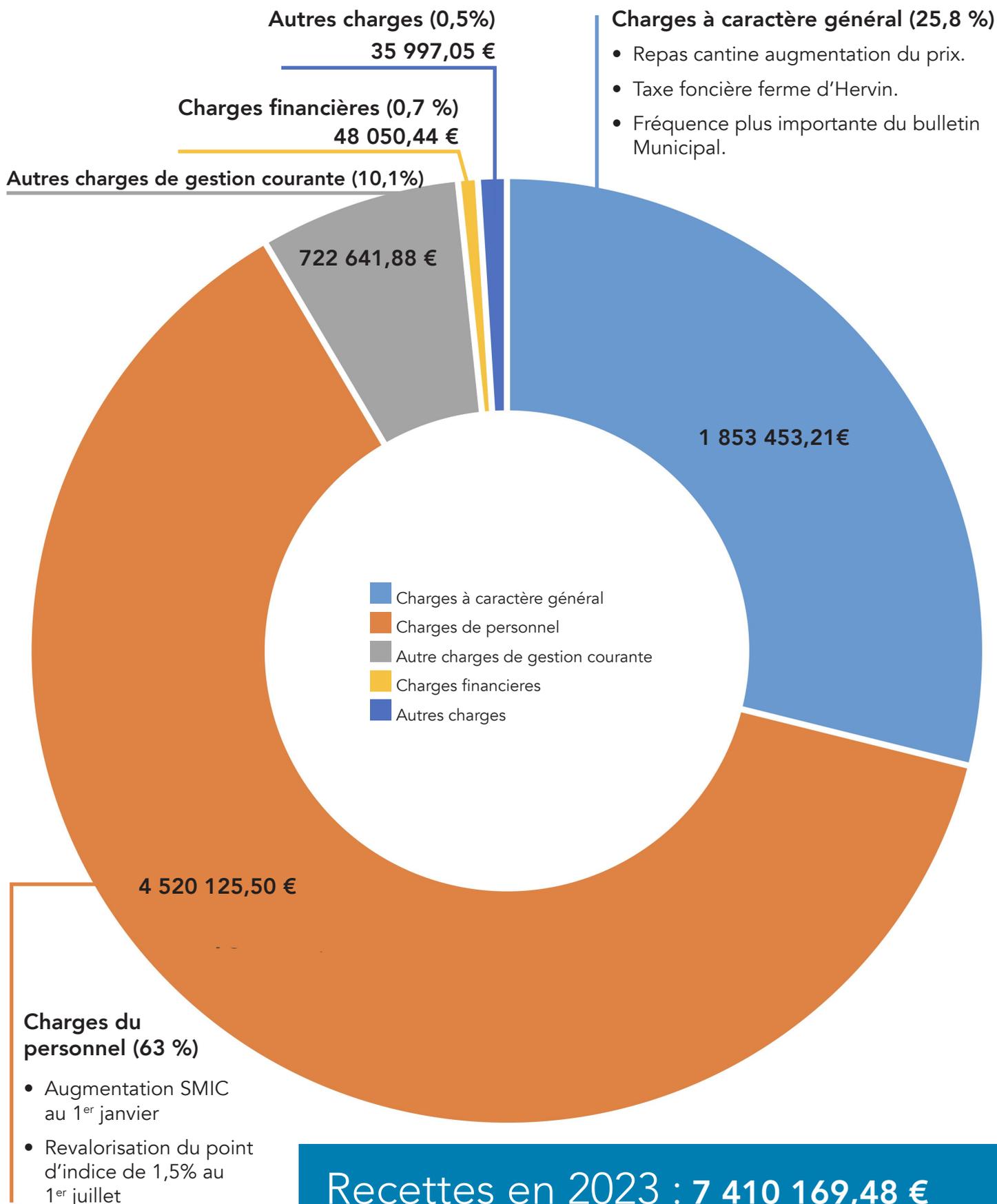
Mise en œuvre
d'un pilotage des
opérations transition
écologique.

Orientations budgétaires 2024

Stabilité des taux
d'imposition

Mise en œuvre d'une
nouvelle politique de
tarification.

Dépenses de fonctionnement 2023 : 7 180 268,08 €



Recettes en 2023 : 7 410 169,48 €

(dont 2 885 125,93 € au titre de la TH et TF).

Proposition de maintien du taux de la taxe foncière à **37,01 %**.

Investissement

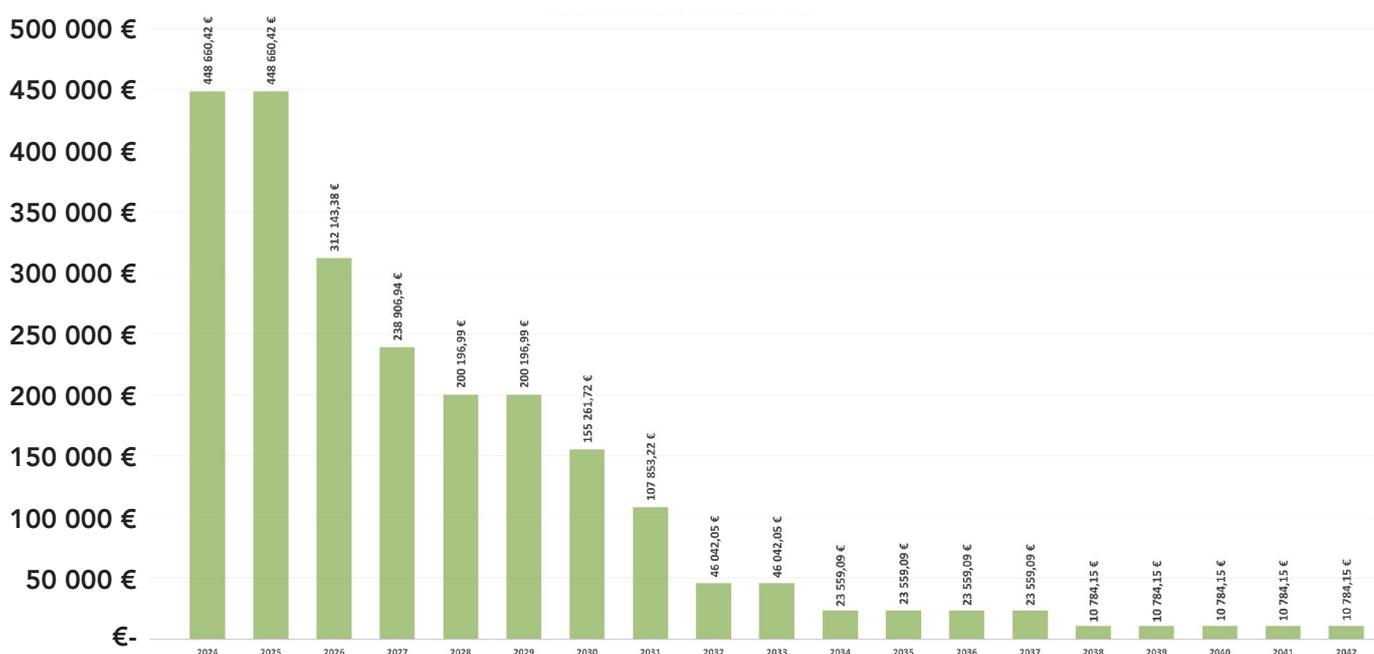
Le plan pluri annuel d'investissement sera à construire lors de la préparation budgétaire en tenant compte de ces chantiers prioritaires :

- **Domaine Vaudry fontaine, réfection du bassin : 251 300,00 €**
- **Espace multi-culturel Hervin : 1 835 000,00 €**

Endettement

Capital restant dû au 1^{er} janvier 2024 : 1 780 235,04 €

Evolution de la dette



Bilan de santé financière (2022)

■ **Part des dépenses du personnel** dans la moyenne des communes de strates identiques.

■ **Ratio de rigidité de 53,76 %** (taux maxi 55%).
Ce ratio mesure les dépenses incompressibles par rapport aux recettes de fonctionnement.

■ **Endettement :**

- Ratio d'endettement : 0,43
(en cours de la dette sur produits réels de fonctionnement)
- Capacité de désendettement : 2,56 ans
(résultat idéal entre 3 et 6 ans)

Saint-Laurent-Blangy fait du scolaire et périscolaire une priorité forte, comment se décline t'elle au quotidien ?



Jeanne et Thierry ont 2 enfants, Chloé et Hugo scolarisés sur Saint-Laurent-Blangy. Tous deux ayant des contraintes professionnelles fortes, *ils déposent les enfants à la garderie le matin et le soir.*

■ Coût d'un élève :

- 1 600,00 € en primaire
- 1 000,00 € en maternelle

■ • La garderie :

- Coût pour la collectivité 38,00 € l'heure
- Tarif : 1,12 € par jour (participation à hauteur de 3 % de la dépense)

Hugo est en maternel et Chloé en primaire. Jeanne et Thierry témoignent souvent auprès de leurs connaissances de la qualité des écoles mais n'ont aucune idée de ce que ça peut coûter.

- Toutes les écoles sont dotées d'un réfectoire et d'une sécurisation forte.
- Pour permettre un accès au numérique pour tous la commune a investi 78 573,00 € dans l'équipement de certaines classes. En 2024 d'autres classes seront équipées.
- Pour les enfants en maternelle un forfait fourniture de 37 € est alloué, il est de 40,00 € pour les primaires.
- Chaque école est dotée des budgets suivants :
 - Investissement mobilier : 17,00 € par élève
 - Budget transports : 12,00 € par élève
 - Budget projet annuel : 3,00 € par élève.



Il n'y a pas de frites tous les jours mais Hugo et Chloé apprécient de manger quotidiennement à la cantine. Leurs parents trouvent que c'est un peu cher payé.

Évolution du coût des repas

	2016	2022	% 2016/2022	2023	% 2022/2023	% 2016/2023
REPAS MATERNEL	7,28 €	7,81 €	+ 7,28 %	8,52 €	+ 9,09 %	+ 17,03 %
REPAS PRIMAIRE	4,47 €	5,75 €	+ 28,64 %	6,07	+ 5,57 %	+ 35,79 %

% prise en charge coût repas

	TARIF REPAS	2016		2022	
		MATERNELLE	PRIMAIRE	MATERNELLE	PRIMAIRE
QF D	2,70€	37,09 %	60,40 %	34,09 %	46,96 %
QF C	3,12€	42,86 %	69,80 %	39,39 %	54,26 %
QF B	3,54€	48,63 %	79,19 %	44,70 %	61,57 %
QF A	3,85€	52,88 %	86,13 %	48,61 %	66,96 %
EXT	4,08€	56,04 %	91,28 %	51,52 %	70,96 %

Thierry et Jeanne ont des amis non Immercuriens, qui ont scolarisé leur enfant autiste à l'école Langevin. Ils ont entendu que le gouvernement a réaffirmé le principe d'inclusion dans les écoles.

- Il y a au groupe scolaire Langevin une classe ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire). Moins nombreux dans les classes, certains enfants nécessitent un accompagnement à 100 % en périscolaire. Priorité gouvernementale à la charge exclusive de la commune.



Hugo et Chloé vont au centre de loisirs durant les vacances et le mercredi, ça pèse dans le budget familial.

- Coût de revient par jour par enfant :
 - Centre de loisirs : 16,84 €
 - Mercredi : 21,78 €
- Taux de couverture du tarif centre de loisirs



QUOTIENT	TARIF/JOUR	% DE LA DÉPENSE
BONS VERTS	2,00 €	11,88%
D	2,60 €	15,44%
C	4,20 €	24,94%
B	6,60 €	39,19%
A	8,70 €	51,66%
EXTÉRIEUR	10,80 €	64,13%

- Taux de couverture du tarif accueil du mercredi

	TARIF	%TAGE DE LA DÉPENSE
IMMERCURIEN	5,00 €	22,96 %
EXTÉRIEUR	10,00 €	45,91 €



Jeanne et Thierry ont bien conscience que le service public a un coût et que la part incombant à l'utilisateur est minime mais ils ne comprennent rien à la tarification.

■ Une révision de la tarification est en cours car elle est :

- Illisible
- Inéquitable
- Diverse en fonction des services utilisés

■ Revoir la tarification c'est s'interroger sur les éléments suivants :

- Qui doit payer et à quel degré ?
- La solidarité
- Paiement par le contribuable ou par l'utilisateur ?

■ Les objectifs de la nouvelle tarification sont :

- **Lisibilité**
- **Équité** : renforcer la progressivité (éviter les effets de seuils)
- **Solidarité** : chacun participe en proportion de ses moyens
- **Unicité** : même fonctionnement de calcul quelque soit le service utilisé.

■ La solution retenue le taux d'effort :

- Fin de l'application de seuil en fonction du quotient familial
- Mise en œuvre d'une véritable progressivité
- A partir d'un tarif plancher et plafond, le tarif est déterminé par l'application d'un pourcentage sur le quotient familial.

